

vingt Plaine Lagny

REUNION MENSUELLE DU 2 juin 2025 - 19H – 22H

44 rue des Maraîchers

- **Présents** : Annick BERBATI, Michèle BOUHOURS, Mira BRAUN, Léo ÉLIES, Sheila FIKRI, Perrine FOURCADE, Antonine GOUMI, Joël GUILLAMOT, Aïssata KOUYATÉ, Martin MALÉTRAS, Marie-Pierre MASSÉ, Franck MOUSSEAUX, Camille NADO, Laurence PRAT, Aïssetu SOUMARÉ, Diêp-Phuong VASSEUX.
- **Absences excusées** :
- **Pôle Démocratie Locale** : Ciara HAMILTON

1. Tour de table de présentation - Cf. Liste des personnes présentes

2. FÊTE DE QUARTIER La Tour du Pin – 21 Juin 2025 – Point de situation

Réunion de coordination – La Tour du Pin - **mardi 10 juin** à la Cabane Davout – 35-37 boulevard Davout

Rappel des animations soutenues par le Conseil de Quartier, en complément de nombreuses autres animations :

- Les danses africaines par l'Association AIBA
- L'Atelier performance de l'artiste Street-art KASHINK : les flyers et affiches sont prêtes.
Le Conseil de Quartier vote à l'unanimité le budget de 1.500€.

La Préfecture n'autorise pas la présence de scène musicale. L'horaire de la fête de quartier sera 14h-20h.

Le Conseil de quartier tiendra un stand et a besoin de volontaires pour se relayer :

4 membres du conseil s'engagent à partager la préparation et assurer la présence du CQ le 21 juin :

- oriflamme stocké à la Mairie à demander,
- jeux en bois pour les enfants stockés au 44 rue des Maraîchers,
- préparation des questions pour le passeport enfants.

3. Projet de CONCOURS PHOTOS Quartier Plaine Lagny – Point de situation

Pour mémoire, le Conseil de Quartier La Réunion-Père Lachaise a initié il y a 2 ans un concours photos avec affichage en extérieur des plus belles photos.

Une professionnelle est appelée en renfort par le conseil de quartier pour améliorer le concours et proposer d'étendre cette expérience à d'autres Conseil de Quartier et pour une éventuelle mise en commun des expositions des photographies lauréates en 2026.

Il est proposé au Conseil de Quartier Plaine Lagny de reprendre le concours à l'identique -RACONTE MOI TON QUARTIER-.

Le concours se déroulera du 15 juin au 15 septembre 2025, et seules les photos prises dans le périmètre du quartier Plaine Lagny seront admises. Le jury sera composé entre autres de membres du Conseil de Quartier. 15 photos seront sélectionnées pour être exposées en extérieur/intérieur des lieux publics.

Un Budget de 800€, sur la base de devis, est voté à l'unanimité pour :

- 500 flyers et 100 affiches (bibliothèques, espaces jeunes, lycées, espaces sportifs, affichage municipal...)
- 15 photos à exposer en extérieur au format 50x70cm

Un second budget sera voté éventuellement pour l'impression de cartes postales, budget en attente pour le prochain conseil de quartier. Définir les conditions d'une diffusion gratuite.

4. Commission SECURITE et PROPETE

SECURITE

- Stade Rue de la Plaine/ rue de Buzenval

La situation s'améliore légèrement suite :

- au déplacement de la boîte de recyclage des vêtements qui servait de marche pied pour s'introduire en dehors des heures d'ouverture, (déplacée rue Buzenval à côté des bornes de tri sélectif)
- à la présence d'un nouveau gardien plus volontaire,
- à l'accompagnement de la fermeture par la Police Municipale,
- à des passages plus réguliers de la Police Municipale en dehors des heures d'ouverture.

Il est impératif de faire procéder au déplacement du parcmètre qui sert aussi de marche pied.

Un habitant a rencontré la nouvelle référente de quartier (Police Municipale).

Il est demandé de retirer les ballons mis en libre-service sur le site lors de la fermeture du stade.

Reste à mettre en place : Fermeture des 2 angles du stade avec l'immeuble d'habitation - rue de la Plaine et rue de Lagny. Passages principaux des intrus en dehors des horaires d'ouverture.

- Point de deal 34-36 rue de Lagny

Les habitants n'en peuvent plus d'avoir des dealers en permanence devant leur porte d'entrée et parfois dans le couloir d'entrée de la copropriété au 34.

Le Conseil de Quartier rappelle :

Nécessité par un vote en AG de copropriétaires d'autoriser la Police Nationale et la Police Municipale d'entrer à l'intérieur de la copropriété.

Ce qui se passe à l'intérieur de la Copropriété doit être traité par le syndic et le conseil syndical (exemples : modifier les codes de la porte d'entrée, renforcer la sécurité).

Ce qui se passe dans l'espace public relève des forces de l'ordre (tout ce qui est délictuel au sens du code pénal).

Il est indispensable

- de tenir « un journal de bord » des nuisances et incivilités quotidiennes et d'en informer la cellule écoute20.
- de multiplier les dépôts de plaintes pour conserver un dossier actif auprès des forces de l'ordre.

- Autres signalements

Au 77 rue de Lagny : intrusion avec effraction.

Rue des Maraîchers, suite à plusieurs signalements la police a interpellé le rôdeur.

Rue de Lagny en face du CASTORAMA, nuisances sonores du restaurant – Le comptoir du poulet– en soirée et tard dans la nuit : nécessité que **plusieurs** résidents portent plainte et alertent le 17 pour tapage nocturne.

Rue des Pyrénées : Stationnement des scooters sur le trottoir. (structure commerciale)

PROPRETE :

Suite à la participation de Carine EKON, adjointe en charge des Commerces, lors du Conseil de Quartier d'avril, nous constatons que le Bar à jus a installé une terrasse, contrairement à l'information communiquée, pas d'autorisation.

Par ailleurs, les poubelles des épluchures du bar à jus sont mises sur le trottoir, à 17h : il suffirait que la PM fasse sa patrouille à cette heure-là pour verbaliser.

La situation autour des accès du métro Maraichers est toujours insatisfaisante, trop de déchets.

Martin BUSSY –adjoint au Maire du XXème en charge de la propreté de l'espace public, a fait diffuser des flyers en rappelant les horaires de passage des bennes, or les éboueurs passent à des heures très différentes : la Mairie doit faire respecter les plannings horaires à ses agents.

Passage de Lagny/rue Philidor : les potelets sont souvent endommagés par des camions semi-remorques. N'est-il pas envisageable d'interdire à ces camions la circulation Passage de Lagny ?

Rue du Général NIESEL : présence régulière d'urine et d'excréments humains, devant les grilles du Collège M.RAVEL. Notons la présence depuis plusieurs mois d'une personne en grande précarité qui occupe l'espace public sous le pont de la Petite Ceinture (2 signalements ont été faits à la Mairie à L'adjoint au Maire en charge des solidarités et des affaires sociales)

Pour mémoire :

Pour chaque fait délictuel, situation anormale, prévenez pour l'arrondissement du XXe :

Par mail : ecoute20@interieur.gouv.fr (si photo jointe, elle doit être au format .pdf)

Par téléphone (en semaine entre 09h00 et 17h30) : 01 44 62 49 67 et le 3975

En dehors de ces horaires Pour toutes les urgences 24heures/24 – 7jours/7

Par téléphone 17 ou 112

Par SMS 114 (sans possibilité de parler)

5. BOIS DE CHARONNE - Réunion du 15 mai 2025

- Depuis la surélévation du garde de corps devant la résidence du 110 rue des Grands Champs, il n'y a plus eu d'incidents de voyeurisme.

- La SNCF a effectué une mission de contrôle du mur mitoyen avec la Résidence du 110 rue des Grands Champs visant à s'assurer de sa stabilité.

La Mairie nous informe qu'elle n'a pas d'information sur les mesures prises.

- La police municipale a consigne de faire un passage par soirée après la fermeture du site. Évidemment, l'horaire dépend de la disponibilité des agents et des incidents à gérer dans le quartier. Il a été demandé que la patrouille de la PM fasse bien une ronde de la totalité de l'espace.

- Concernant la tente de sans-abris vers l'entrée Cours de Vincennes, la Mairie explique qu'il s'agit de personnes isolées sans nuisance à ce stade. C'est difficile de les faire partir. Il faut intégrer le parcours social des personnes. Une assistante sociale doit intervenir.

- Pour l'ouverture de l'entrée rue du Volga, la Mairie indique que la fermeture de cet accès est la conséquence du trafic de drogues et de ventes de cigarettes à la sauvette porte de Montreuil. Le commissaire de police doit être consulté pour une éventuelle ouverture.

- Question sur l'utilisation du mâât avec un spot lumineux et une caméra en limite de l'entrée du jardin de la gare de Charonne et du Bois de Charonne : La Police Municipale explique que la caméra n'est pas une caméra de surveillance en continu. Elle enregistre uniquement 30 jours en arrière. Le spot s'allume la nuit au passage d'une personne. Il est demandé de vérifier le bon fonctionnement.

- Les vélos sont autorisés dans le bois, tenus à la main, mais pas en roulant.

- Les chiens sont totalement interdits sur la Petite Ceinture en tant que réservoir de biodiversité, seuls les chiens d'assistance sont autorisés.
- Grille d'entrée cours de Vincennes : aucune date prévisionnelle des travaux suite à sa détérioration lors d'une livraison sur le site.
- Gestion des déchets : en l'absence de poubelles de proximité, il est demandé un affichage pour sensibiliser les visiteurs.
- Certaines zones de végétation sont en mauvais état : la société qui en a eu la charge, a replanté en avril. C'est désormais la Mairie qui prend en charge les travaux d'entretien et de plantation.
- Une prochaine réunion est prévue en septembre-octobre 2025 pour faire le point sur les mois d'été, sauf mésusages avec nuisances sonores répétitives.

En conclusion, nous ne pouvons que regretter l'absence de moyens notamment en effectif de la Police Municipale, ce qui limite le nombre d'interventions, particulièrement après les heures de fermeture.

6. Livres pour les classes primaires CP des écoles de quartier

Le vote pour l'année scolaire 2025 – 2026 est reporté au prochain conseil de quartier.
Dans l'attente des retours sur la pertinence de cette distribution.

7. Prochaine réunion mensuelle

Lundi 7 juillet 2025 - 19h - 44 rue des Maraichers